

#65 Cahier Conseils détachable

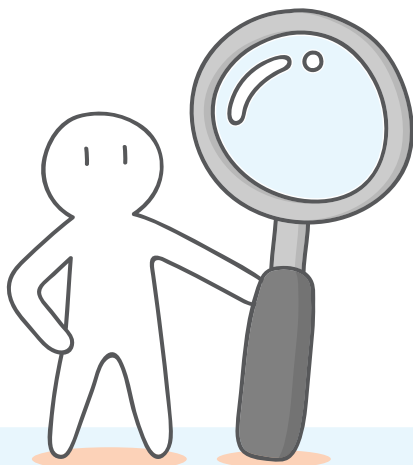
Mon travail... Ma santé !

La santé est notre bien le plus précieux, à tous les âges de la vie. De la maternelle à la retraite, chacun doit pouvoir bénéficier des meilleures conditions de vie et de santé possibles.

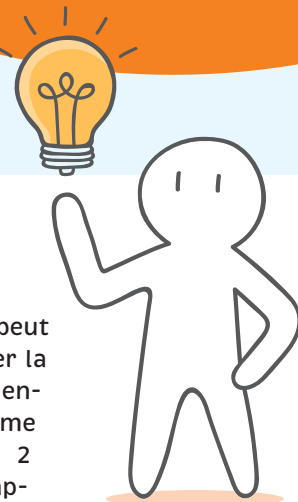
Au travail, on parle de "**conditions de travail**", "**santé et qualité de vie au travail**", "**hygiène et sécurité**", "**bien-être**", "**prévention et santé au travail**", de "**culture prévention**" :

➔ Que ce soit dans une entreprise privée ou dans la fonction publique (hospitalière, territoriale ou d'état).

➔ Quel que soit le statut : salarié, employeur et chef d'entreprise, travailleur indépendant.



Au travail, on peut préserver et améliorer la santé physique et mentale de chacun, comme le définit la loi du 2 août 2021¹, qui s'applique aux entreprises privées et aux travailleurs indépendants :



Le dialogue au sein de l'entreprise est au cœur de la réussite pour développer la prévention et la santé au travail. Il en va de la performance de l'entreprise.

1-Loi n° 2021-1018 du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail



À savoir !

Pour les entreprises privées et les travailleurs indépendants, le réseau des services de prévention et de santé au travail interentreprises est présent sur tout le territoire. Agréés par la Drees, les SPSTI sont des associations à but non lucratif, dont le conseil d'administration est paritaire. Aujourd'hui, elles sont soumises à certification en matière de qualité.

Je maîtrise mes risques

Risques physiques

- Ambiances thermiques,
- Bruit,
- Vibrations,
- Produits chimiques et toxiques, dont les CMR (cancérogènes, mutagènes ou repro-toxiques),
- Ambiances lumineuses,
- Rayonnements,
- Circulations internes et risque routier,
- Postures et manutentions,
- Machines et outils dangereux,
- Chutes.

Risques biologiques

- Maladies infectieuses et vie en collectivité,
- Exposition aux agents biologiques infectieux ou parasitaires.

Risques psychosociaux

- Organisation,
- Management,
- Relations humaines.

Solution !

Mon service de prévention et de santé au travail inter-entreprises me permet de bénéficier d'un accompagnement à l'élaboration et l'actualisation du document unique d'évaluation des risques professionnels. Il m'apporte expertise et conseils, sensibilisation, information, voire formation sur toute problématique d'expositions aux risques. En effet, il dispose d'ingénieurs et techniciens en hygiène sécurité et environnement (HSE), d'ergonomes, de psychologues du travail, de toxicologues, médecins, infirmières-iers et assistantes de santé au travail. De fait, pour l'entreprise, le SPSTI oriente sur la pertinence des choix pour la maîtrise des risques professionnels.

**RISQUE
ou
DANGER ?**

La voiture constitue un danger. La conduire expose à un risque. Le risque routier est d'ailleurs la première cause de mortalité par accident lié au travail (accident du travail et accident de trajet).

Je préserve ma santé



Suivi individuel de santé au travail :

- Visites d'information et de prévention,
- Visites médicales à l'embauche et périodiques, selon dispositions réglementaires,
- Visite de mi-carrière et de fin de carrière,
- Visite à la demande.

Sensibilisation et information, sur les risques professionnels (exposition et prévention). Education et promotion de la santé, vaccinations.

Solution !

Mon SPSTI me permet d'avoir, sur mon temps de travail, un suivi individuel de santé au travail, adapté aux risques auxquels je suis exposé, dispensé par une équipe médicale et paramédicale : médecin et infirmière-ier de santé au travail, secrétaire médicale. Cette équipe médicale est à même de me donner toute information sur la prévention des risques professionnels. Cette équipe médicale peut intervenir avec les autres professionnels de santé au travail (voir "Je maîtrise mes risques" p.14), dans le strict respect du secret médical, pour tout aménagement de poste.

Puis-je consulter mon médecin de santé au travail ?

Oui. Chaque salarié peut demander à consulter son médecin de santé au travail. On parle alors de « visite de santé au travail à la demande ».

Je préserve ma vie professionnelle

Si je rencontre un problème de santé mettant en question mon aptitude médicale à mon poste de travail, plusieurs dispositions sont envisageables. Par exemple :

- Visite de pré-reprise, visite de reprise,
- Entretien de liaison,
- Essai encadré, mi-temps thérapeutique,
- Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé et subventions pour l'aménagement de poste,
- Contrat de rééducation professionnelle en entreprise,
- Etc.

Solution !

Grâce à des professionnels spécialisés (médecin et infirmière-ier de santé au travail, assistante sociale, assistant de santé au travail, ergonome), mon SPSTI me prodigue un accompagnement personnalisé et "sur mesure" pour me permettre, en dialogue avec mon employeur, de garder mon poste de travail ou d'envisager un autre poste ou un reclassement professionnel.

Qu'est-ce que la prévention de la désinsertion professionnelle ?

De manière très schématique, c'est éviter de perdre tout emploi du fait de sa santé. Cela relève d'un accompagnement médical et social très spécialisé, associant de nombreux acteurs (Assurance Maladie, Agefiph, Cap emploi, etc.).

**NOUVELLE
FORMULE**

En 15 ans, le monde
économique, social, législatif
et réglementaire a évolué.
Entreprise et Santé évolue pour
une meilleure lisibilité autour de
trois rubriques principales

Déjà 15 ans

**Je maîtrise
mes risques**

Solutions
Sur le terrain

**Je préserve
ma santé**

Solutions
Sur le terrain

**Je préserve
ma vie
professionnelle**

Solutions
Sur le terrain

Le développement
de la prévention et la santé au
travail passe par la valorisation de
ce que font les entreprises, grâce à
expertises spécialisées de leurs services
de prévention et de santé au travail
interentreprises. **C'est la raison d'être
d'Entreprise et Santé. Le partage
d'expériences est porteur de progrès.**

Edité par le Gisset,
Entreprise & Santé
Hauts-de-France associe :

ACTION SANTÉ TRAVAIL - Prévention et santé au travail de l'Artois
AIMST - Prévention et santé au travail du Cambrésis
ASMIS - Prévention et santé au travail de la Somme
ASTAV - Prévention et santé au travail du Valenciennois
ASTIL - Prévention et santé au travail de Calais-Boulogne-Le Touquet
CEDEST - Prévention et santé au travail du Dunkerquois
PÔLE SANTÉ TRAVAIL MÉTROPOLE NORD - Prévention et santé au travail
PRÉSOSA et **PRÉSOSA BTP** - Prévention et santé au travail de l'Aisne et de la Vallée de l'Oise
SIM'UP - Prévention et santé au travail Vallée de la Lys Lille Métropole
STSA - Prévention et santé au travail du Sambre-Avesnois

